



POURQUOI UNE CLASSE D'EAU ?

Pour mieux protéger notre eau, chacun doit petit à petit changer ses habitudes et acquérir de bons réflexes quotidiens : participer à la vie de la commune, s'engager auprès des responsables, respecter les rivières et les trottoirs, économiser l'eau, acheter et utiliser des produits moins polluants...

Parce que nous sommes tous des citoyens de l'eau, l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose un module éducatif appelé « Classe d'eau » pour aider les enseignants à responsabiliser petits et grands à la protection de l'eau, ressource vitale pour la VIE...

Un projet sur 5 jours (2 semaines pour les classes du cycle 1) à mener au niveau local, dans l'environnement proche de l'école (dans les limites du département), pour rencontrer les acteurs de l'eau, visiter des sites, organiser des ateliers interdisciplinaires et réaliser une production finale.

L'OCCE 91 relaie cette action. N'hésitez pas à nous contacter et à venir consulter la documentation : carnets de bords déjà réalisés, affiches, jeux ...

Comment s'inscrire ?

1. Télécharger le formulaire sur le site de l'OCCE 91 > [ici](#)
(N'oubliez surtout pas de signer le mandat et d'apposer le tampon de l'école sur les dernières pages du formulaire !). **Les dossiers incomplets ne pourront être validés.**
2. Le remplir et le renvoyer **par voie postale** à l'OCCE 91, **ABSOLUMENT dans les délais** (avant le 6 novembre 2026).
3. Cette année, **le quota est fixé à 100 demandes de classes d'eau, selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets** au siège de l'OCCE 91 **et en privilégiant les écoles qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif l'an dernier.**
4. L'Agence de l'eau enverra un courrier d'acceptation du projet à l'OCCE.
5. L'OCCE 91 vous fera un retour, en début décembre, si votre demande a été acceptée.

Quelques recommandations utiles :

- Si plusieurs classes d'une même école s'engagent, remplir obligatoirement **un formulaire par classe.**
- Suivez bien la procédure et remplissez scrupuleusement votre formulaire : **présentation du projet** avec les compétences travaillées, **le planning** de la semaine, **une répartition harmonieuse** entre les activités menées en classe, les visites sur sites et les interventions d'acteurs de l'eau (en classe ou à l'extérieur), **un budget à l'équilibre** et des **sorties circonscrites UNIQUEMENT dans les frontières de l'Essonne.**
- **ATTENTION ! Pas d'achat de matériel pérenne (bacs, aquariums...).** Pas de projet comportant une dominante jardinage.
- Soyez vigilants pour bien élaborer votre budget prévisionnel : vous vous engagez pour une somme MINIMUM de 700€ par classe (plus, si vous le souhaitez, mais sur vos fonds propres). Par conséquent, les factures acquittées correspondant au montant de la subvention de 700€ devront IMPÉRATIVEMENT nous parvenir, dès la fin de votre projet, **au plus tard le 25 juin 2027.** En retour, l'OCCE vous versera la totalité de la subvention.